



EXTRAIT DU REGISTRE Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2011

Publication : 15/11/2011

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 8 Novembre 2011

DOSSIER N° 4 :

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE
AU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 8 Novembre 2011

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 27

Absents : 5

Excusés : 3

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME THIBAudeau, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : M. Dominique VINCENT (à MME SALIN), M. FARGEON (à MME COSSECQ), MME TRAORE (à MME MADELMONT)

Absents : MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, MME DESON, M. PASCAL, M. BARRIER,

Secrétaire : M. LAMARQUE

**DOSSIER N° 4 : SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

RAPPORTEUR : Mme LECLAIRE

Le Conseil municipal a adopté par délibération en date du 25 janvier 2011 une subvention au CCAS du BOUSCAT d'un montant de 200 000 euros.

L'attribution d'un complément de subvention d'un montant de 10 000 euros est sollicitée par le Conseil d'Administration du CCAS afin de tenir compte de charges non prévues lors de la préparation budgétaire et la demande de subvention (remplacements importants de personnels absents pour cause de maladie ordinaire, réintégration d'un agent en disponibilité d'office).

Afin d'équilibrer cette demande de subvention, une partie de ces dépenses est prise en charge par l'excédent antérieur reporté du CCAS.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 25 janvier 2011, attribuant une subvention au CCAS au titre de l'exercice 2011,

VU la demande de subvention du Centre Communal d'Action Sociale

Considérant que cette demande est justifiée par des événements non prévus initialement,

Le Conseil Municipal après en voir délibéré par :
30 voix POUR

Article 1 : verse au CCAS de la Ville du Bouscat une subvention complémentaire de 10 000 euros, montant prenant en charge des charges imprévisibles,

Article 2 : dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».

Fait et délibéré le 8 Novembre 2011

LE MAIRE,



Patrick BOBET